

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2024

**Présents :** Jean-Pierre PETTAVINO, Isabelle BROUSSET, Adeline LE BARON, Serge DIDIER, Jérôme MORELLO, Caroline PETTAVINO, Joël RAYMOND, Cécile SPINA, Roger STACHINO, BARTHELEMY Cyrille, Caroline BERTHET, Olivier VOLLAIRE, Damien DIAGNE, Manon THERON CHAUVET

**Absents excusés:** Isabelle AVON

**secrétaire de séance :** Isabelle BROUSSET,

**Date de convocation :** 18/03/2024

Objet	Rapporteur
Approbation du PV du CM du 19.02.2024	Jean-Pierre PETTAVINO
Point travaux et urbanisme <ul style="list-style-type: none"><li>travaux terminés</li><li>travaux en cours</li><li>travaux à venir</li></ul>	Joël RAYMOND
Fonds de concours tourisme	Jean-Pierre PETTAVINO
Point personnel <ul style="list-style-type: none"><li>absences</li><li>mouvement de personnel : conseiller numérique</li><li>délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement,</li><li>Retrait délibération D2024008 Mise à jour du RIFSEEP</li></ul>	Jean-Pierre PETTAVINO
Numérisation du cimetière et procédures à venir	Jean-Pierre PETTAVINO
Reprise des Ateliers Citoyens	Jean-Pierre PETTAVINO
Révision du tarif des locations de salles	Jean-Pierre PETTAVINO
Subventions 2024 aux associations <ul style="list-style-type: none"><li>Comité des fêtes,</li><li>La boule dorée</li><li>RMAC</li><li>Association des Anciens combattants</li><li>Club de football</li><li>Association Jeux m'amuse</li><li>Lourmarin des Carnets</li><li>APE</li><li>Amitié Henri Bosco</li><li>Lourmarin, culture et patrimoine</li><li>Créalub</li></ul>	Jean-Pierre PETTAVINO
Rappel de la réglementation de la vente à emporter sur la commune	Jean-Pierre PETTAVINO
Véhicule CCF	Roger STACHINO
Questions diverses	

## Approbation du PV du CM du 19.02.2024

Le procès verbal du conseil municipal du 19 février 2024 est arrêté à l'unanimité des votants

### Point travaux et urbanisme

#### **Travaux terminés :**

- Assainissement Fontaine couverte / réception des travaux le 3 avril prochain
- peinture logement ancienne poste + plafond
- rond point Cucuron Vaugines : fontaine autonome + aménagement réalisé
- aménagement paysager entrée du village – avenue du 8 mai 1945 devant le salon de coiffure
- aménagement paysager devant la pharmacie
- aménagement paysager : les tilleuls ont été grattés aux pieds et du broyat a été installé
- élagage des platanes de la route d'Apt, des tilleuls de l'avenue Dautry et de l'avenue du 8 mai 45
- Reprise du pluvial à hauteur de la villa St Louis
- L'ASA du village a changé 70 m de canalisation devant le tennis. Monsieur Raymond rappelle que ces travaux sont important car le réseau de l'ASA du village, qui est un syndicat d'arrosage, sert pour partie de pluvial.

#### **Travaux en cours**

- abattage des cyprès du Four à Chaux
- Eglise – les travaux se poursuivent en électricité et maçonnerie

#### **Travaux à venir**

- jeux d'enfants : les travaux sont prévus en 2 phases :
  - l'aménagement de la butte,
  - le terrain en lui même
- Reprise du chemin petit plan
- Draille de Lautin et montée du Roucas Château du 2 au 8 avril
- Carraire de Puyvert (travaux partagés avec la commune de Puyvert)

#### **Urbanisme**

##### La dernière Commission d'urbanisme a :

- finalisé le règlement du Permis de végétaliser
- Poursuivi l'élaboration du projet extension du hameau des Grandes Bastides

##### Four à Chaux :

L'Appel à concurrence lancé dans le cadre de la maîtrise d'œuvre pour ces travaux est terminé.

2 groupements ont répondu :

- 3i architectes, cabinet marseillais regroupant architectes et bureau d'étude,
- Cédric GARCIN, architecte en collaboration avec le bureau d'étude K-INGENIERIE.

L'expérience sur des dossiers similaires a été étudiée (projet petite enfance en lien avec la PMI, la CAF et Jeunesses et sports) ainsi que le taux d'honoraires sur les travaux.

A expérience comparable, le taux demandé par le groupement GARCIN/K-INGENIERIE est moins disant. Ils sont donc retenus sur ce projet

### Logement la Carreirette :

Après consultation, la maîtrise d'œuvre et le suivi des travaux de ce projet sont confiés à Madame Capucine MORILHAT. Le Maire rappelle qu'il s'agit d'un logement conventionné en PALULOS communal (Prime à l'Amélioration des Logements à Usage Locatif et à Occupation Sociale) qui a pour objet d'aider les collectivités à réaliser les travaux d'amélioration dans les logements ou immeubles existants

### Fonds de concours tourisme / mobilité LMV : (annule et remplace le vote du 19/02/2024 sur ce même objet)

Dans le cadre de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, l'article L. 5216-5 alinéa VI du Code général des collectivités territoriales, prévoit la disposition suivante : « *Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté d'agglomération et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assuré hors subvention par la commune bénéficiaire du fonds de concours.* »

Par les délibérations du 23 juillet 2020 et du 25 mars 2021, LMV Agglomération a souhaité instaurer un fonds de concours tourisme - mobilité visant à encourager les actions de valorisation et de restauration du patrimoine naturel, culturel et bâti, de même que le développement des itinéraires de randonnée pédestre et de cyclotourisme qui constituent des facteurs d'attractivité et de développement touristique du territoire intercommunal. Les équipements directement liés à ces investissements peuvent également être financés par le fonds de concours (aire de regroupement, signalétiques, aménagements paysagers, sanitaires, aires de pique-nique ...).

Le fonds de concours finance exclusivement les opérations d'investissement pour lesquels les communes membres sont désignées comme maître d'ouvrage. Il porte sur des dépenses **hors taxes** et ne peut excéder la part du financement assuré, hors subventions, par la commune bénéficiaire du fonds de concours.

Les enveloppes affectées à chaque commune sont mobilisables selon trois périodes : 2020-2021, 2022-2023, et 2024-2025.

Au titre de la présente convention et, conformément aux modalités d'intervention financière de LMV, arrêtées par les délibérations susvisées, Luberon Monts de Vaucluse soutient financièrement la commune de Lourmarin par le versement d'un fonds de concours tourisme - mobilité d'un montant de 44 689,00 € sur 2 exercices (2024 et 2025)

Le Maire propose aux conseillers de proposer les projets suivants pour :

Des avenants à la présente convention seront acceptés au moins deux mois avant la date d'échéance de la période soit 31 décembre 2025 pour modifier la nature des opérations financées.

Désignation des opérations subventionnées par LMV	Dépense subventionnée HT	Taux en %	Subvention de LMV
Fonds de concours d'investissement			
<i>Fournitures et pose de bornes escamotables pour permettre la circulation des piétons :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rue Henri de Savornin,</li> <li>• Place du Temple</li> </ul>	37 852,98 €	50	18 926,49 €
<i>Travaux d'aménagement paysager :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rond point Fontaine</li> <li>• Ilots parking Route d'Apt</li> <li>• Bordure et plantations avenues du 8 mai 1945</li> </ul>	16 984,80 €	50	8 492,40 €
<b>TOTAL</b>	<b>54 837,78 €</b>	<b>50,00%</b>	<b>27 418,89 €</b>

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- Approuve la proposition de Monsieur le Maire,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

### Point personnel

- **absences**

Plusieurs absences pour maladie ordinaire en février et mars.

Le personnel a répondu présent pour pallier à ces indisponibilités notamment Jade, actuellement sur un poste à temps non complet, qui n'a pas hésité à compléter ses heures pour les besoins du service. Lionel a aidé au service et Mathieu sur la surveillance de la cour. Certains élus ont aussi été mobilisés pour le service sur la cantine scolaire (Isabelle BROUSSET, Isabelle AVON, Roger STACHINO).

Nous avons fait appel la première quinzaine de mars à la société API – livraison de repas en collectivités qui livre déjà la Mairie de Puyvert.

Devant la prolongation de l'arrêt de Bernadette, nous avons recruté en urgence M. Mattéo SANMARTINO, qui a déjà travaillé en collectivité et donc tout de suite opérationnel. Le recrutement au 1er juin est toujours d'actualité – les candidatures admises jusqu'au 30 avril – les entretiens début mai.

- **mouvement de personnel : conseiller numérique**

Les conseillers numériques sont des emplois subventionnés pour lesquels une convention est passée entre la commune et la CDC.

1ere convention 13 septembre 2021 au 12 septembre 2023 – embauche d'une conseiller numérique sur la base d'un CCD de droit public subventionné.

Renouvellement de notre convention et du CCD du 13 septembre 2023 au 12 septembre 2026 avec subventionnement du poste.

Info : Justine Burkey en poste depuis le 13 septembre 2021 a donné sa démission en date du 14 mars 2024 pour un emploi pérenne, son préavis négocié a fixé son départ au 15 avril 2024.

Cette démission a été déclarée sur la plateforme « conseiller numérique », dans l'attente du mail nous autorisant à procéder à un nouveau recrutement sur ce poste.

- **délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement,**

Le Maire informe les conseillers présents que pour pallier à l'indisponibilité des agents, il y a lieu de procéder parfois à des recrutements en urgence pas toujours compatibles avec les dates des conseils municipaux.

Il demande aux membres présents de lui accorder cette délégation d'attribution afin d'avoir la possibilité de procéder à ces recrutements d'urgence.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Vu le Code Général de la fonction Publique (CGFP), notamment son article L332-13,

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles.

DECIDE

- D'autoriser le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L332-13 du CGFP précité pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.
- Que le Maire sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

- **Retrait délibération D2024008 Mise à jour du RIFSEEP**

La délibération D2024008 du 29 janvier 2024 concernant la mise à jour du RIFSEEP aurait dû faire l'objet de la saisine du CST attaché au Centre de Gestion de Vaucluse. Le Comité Social Territorial (CST) est l'instance consultative compétente pour donner un avis sur les **questions d'ordre collectif** avant la prise de décision par l'autorité territoriale. Le Comité Social Territorial connaît des **questions intéressant l'ensemble du personnel** des collectivités territoriales et non uniquement les fonctionnaires. Sont donc également concernés les agents contractuels de droit public et les agents de droit privé (emplois d'avenir, apprentis...).

Cette délibération sera donc représentée au Conseil après avis du CST.

### Numérisation du cimetière et procédures à venir

Les travaux commandés à la Société Elabor ont été partiellement rendus sous la forme de 12 classeurs et plusieurs plans. Chaque concession est répertoriée avec son fondateur et des défunts inhumés.

Nous attendons maintenant la mise en place informatique qui nous permettra d'être en conformité avec la réglementation.

Reste tout de même un gros travail à faire :

- sur les concessions répertoriées sans titre de concession, ce qui constitue une occupation illicite du domaine public. Un travail de recherche va être entrepris pour régulariser ces concessions.
- Sur les concessions en l'état d'abandon pour lesquelles il faudra engager des procédures de reprises.

La société Elabor, au travers de son service juridique propose cet accompagnement. Un devis est proposé pour validation. Nous y reviendrons lors d'un prochain conseil.

### Reprise des Ateliers Citoyens

2ème session des ateliers citoyens – 3 dates :

- **jeudi 28 mars 2024** à 18H30 à la Fruitière Numérique : restitution des ateliers 2023 sur les thèmes Énergie, Mobilité et déchets. Lancement des nouveaux thèmes Eau-Agriculture-Alimentation et Urbanisme-Environnement,
- **jeudi 25 avril 2024** à 18H30 à la Fruitière Numérique : partage des connaissances et discussions avec les experts invités,

- **jeudi 23 mai 2024** à 18H30 à la Fruitière Numérique : rédaction des propositions pour chaque thème

### Révision du tarif des locations de salles

Par délibération D2018007 du 12 février 2018, le Conseil Municipal a fixé le tarif des locations de salles comme suit :

Désignation de la salle	Anciens tarifs		Nouveaux tarifs	
	Tarif particuliers et/ou associations lourmarinoises	Tarif autres	Tarif particuliers et/ou associations lourmarinoises	Tarif autres
<b>Salle Dautry :</b> -utilisation régulière  -utilisation ponctuelle	3 € par heure  30 € par jour	3 € par heure  40 € par jour	<i>4 € par heure</i>  <i>35 € par jour</i>	X
<b>Espace Bosco :</b> -utilisation régulière  -utilisation ponctuelle	3 € par heure  30 € par jour	3 € par heure  50 € par jour	<i>4 € par heure</i>  <i>35 € par jour</i>	X
<b>Espace Camus :</b> -manifestations privées (particuliers)  - locations ponctuelles associations (expositions, réunions...)	400 € par week-end (caution 1000€)  gratuit si activité non payante sinon 30 € par jour	500 € par week-end (caution 1000€)  60 € par jour	<i>450 € par week-end</i>  <i>Gratuit pour les associations dont le siège social est à Lourmarin</i>	<i>600 € par week-end</i>  80 €

L'augmentation des tarifs concernant les activités régulières aux salles Dautry et Bosco sera applicable à compter du 1er septembre 2024.

Les autres augmentations sont applicables pour toutes nouvelles réservations à compter du 1er avril 2024.

### Subventions 2024 aux associations

Monsieur le Maire informe les conseillers présents qu'il est exigé des associations qu'elles présentent leur demande de subvention à l'aide de l'imprimé réglementaire.

Plusieurs associations ayant déjà déposé leur demande pour l'année 2024, le conseil municipal, sur proposition du maire, accorde à l'unanimité les subventions suivantes aux associations pour 2024 :

Association	Subvention 2023	Subv accordée 2024
La fruitière Numérique	60 000,00 €	60 000,00 €
Créalub	1 500,00 €	1 500,00 €
Anciens combattants	500,00 €	500,00 €
Rencontres Méditerranéennes A. Camus	2 000,00 €	3 500,00 €
Comité des fêtes	20 000,00 €	20 000,00 €
ESSL / SCL	3 000,00 €	3 000,00 €
The Pep's	2 000,00 €	2 000,00 €
Rencontres scientifiques Jacques Ricard	2 000,00 €	2 000,00 €
Li grigri du Trescamps	1 843,87 €	1 828,23 €
Lourmarin des carnets	2 000,00 €	2 000,00 €
Mouv' seniors	2 500,00 €	3 000,00 €
La Boule Dorée	500,00 €	500,00 €
Lourmarin, Lourmarin	2 000,00 €	2 000,00 €
Jeux m'amuse	1 000,00 €	1 500,00 €
APE		1 500,00 €
L'Amitié Bosco		1 500,00 €
Lourmarin, Culture et Patrimoine	2 000,00 €	2 000,00 €
Tennis club	2 500,00 €	3 000,00 €
Amicale des pompiers de Cadenet		500,00 €

Les subventions aux autres associations du village seront étudiées à réception de leur demande et feront l'objet d'une décision lors d'une prochaine réunion du conseil municipal.

### Rappel de la réglementation de la vente à emporter sur la commune

- D2011006 du Conseil Municipal en date du 18 mars 2011, autorisant le Maire à prendre un arrêté visant à interdire le commerce ambulancier sur l'ensemble du territoire communal en dehors du périmètre d'agglomération.
- D2011007 du Conseil Municipal en date du 18 mars 2011, autorisant le Maire à prendre un arrêté visant à interdire le commerce ambulancier sur le domaine public dans le périmètre d'agglomération, sauf dans le cadre du marché hebdomadaire et des foires autorisées par la municipalité.

### Véhicule CCFE

Le véhicule est en stock chez Toyota. Il va être transféré immédiatement chez Lambert pour délivrer un certificat de conformité KIT INCENDIE et éditer la carte grise avant la date butoir du 1er avril, date de la mise en application du malus écologique.

Le CCFE devrait être équipé d'ici le début de la saison estivale 2024.

## Questions diverses

- **Information importante donnée par Caroline PETTAVINO :**

- L'année 2025 verra le centenaire de la mort de Robert Laurent-Vibert, décédé le 27 avril 1925
- L'année 2026 fêtera les 100 ans de la création de la Fondation.

Sans empiéter sur l'événement déjà prévu en 2025 sur le centenaire de la naissance de Philippe de Girard, il serait opportun de réfléchir, avec la Fondation, sur l'organisation d'une manifestation liée à ces deux centenaires afin de réunir les villageois autour de ce grand homme trop méconnu qui a œuvré pour le village et son château.

- **Place Henri BARTHELEMY :**

- Les commerçants ont tendance à « rogner » sur la place pour agrandir la surface de leur terrasse. Avant que la saison commence, la surface accordée dans le cadre de la convention d'occupation du domaine public sera matérialisée au sol afin que le Garde Champêtre puisse faire respecter la superficie autorisée sur le domaine public pour chacun.
- Les bornes installées pour fermer la place à la circulation doivent faire l'objet de toute notre attention afin qu'elles ne restent pas ouvertes tout le week-end,
- Les motos se garent régulièrement sur la place alors qu'elles y sont strictement interdites. Avant de passer à une phase de répression, il faut réfléchir au stationnement que la commune pourrait proposer aux motards comme cela a déjà été évoqué en Conseil.

**Isabelle BROUSSET**  
secrétaire de séance



**Jean-Pierre PETTAVINO**  
Maire de Lourmarin

